



République Française
Commune de
68190 RAEDERSHEIM
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

ARRÊTÉ N°20/2024 du 08 mars 2024
portant nomination d'un estimateur de dégâts de gibier

Le Maire de la commune de Raedersheim,

VU la loi du 17 avril 1899 relative aux dégâts de gibier, notamment son article 19 ;

VU l'article R429-8 du Code de l'Environnement ;

VU l'article 28 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin ;

VU l'avis du locataire en date du 19 février 2024 ;

VU l'avis du Conseil Municipal en date du 20 février 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur DENIS DRESCH, demeurant 8 rue de Sultzmatt 68500 ORSCHWIHR est nommé estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier autre que le sanglier, sur le territoire de la commune de RAEDERSHEIM, pendant la période de la location de la chasse du 2 février 2024 au 1er février 2033.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- M. le Préfet du Haut-Rhin (DDT)
- M. le Trésorier de la commune
- M. le locataire du lot de chasse
- Et notifié à l'estimateur.

Raedersheim, le 08 mars 2024

Le Maire,
Jean-Pierre PELTIER

